



# Ecole du Centre Naturopathique

## Contrat d'engagement 2018 / 2019 Cours disponibles pour l'année I

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

NPA/ Ville : .....

Tél. prof. ....

Tél. mobile : .....

Date de naissance : .....

Mail : .....

*S'engage pour les modules de cours suivants, aux conditions stipulées dans le règlement de l'école  
cochez votre choix de cours*

Matières	Heures	Modules	Année	Prix	✓
Anatophysiologie	75h	Base académique	I	1'500.-	
Biochimie	30h	Base académique	I	600.-	
Biologie	30h	Base académique	I	600.-	
Naturopathologie	39h	Généralités	I	780.-	
Fondements	48h	Généralités	I	960.-	
Phyto : part Aroma	96h	Phytothérapie		1'920.-	
Base alimentation	32h	Naturopathie	I	640.-	
Alimentations médecines traditionnelles	16h	Thérapies man.	I	320.-	
Spécialisation Nutrition 3/12	48h	Thérapies man.	I	960.-	

Tarif total : **standard 8'280.-**

### **Modalités de paiement :**

- Totalité à l'inscription : CHF
- 3 versements : \_\_\_\_\_ CHF
- 12 mensualités : \_\_\_\_\_ CHF
- autres : \_\_\_\_\_ CHF

### **3 versements :**

Acompte 10% à l'inscription ; puis 3 versements : Septembre 2018, Janvier 2019 et Mai 2019.

### **12 mensualités :**

Acompte de la 1ère mensualité à l'inscription, puis 11 mensualités de Septembre 2018 à Juillet 2019.

*Ecole du Centre Naturopathique - CCP 17- 211328-4.*

Date et signature de l'élève

ECN, J.Vittori

## Extrait du règlement et des conditions générales de l'Ecole du Centre Naturopathique

### Inscriptions, contrats

- 1) Les inscriptions se font par contrat annuel, lequel est validé par la signature conjointe de l'élève et de la direction de l'école. Le contrat précise les cours à suivre et les modalités de paiements. Il doit parvenir à l'ECN dans les délais d'inscription annoncés par l'école, notamment sur le site internet. L'élève s'engage à suivre les enseignements fixés au début de l'année avec la direction dans ledit contrat et à verser dans les délais prévus les paiements convenus.
- 2) Se font également sur inscription : les spécialisations et les examens. Il est impératif de s'inscrire selon les délais impartis. Les inscriptions tardives seront reportées à l'année suivante.
- 3) Le cours de 1ers secours en cabinet est entièrement délégué aux Samaritains et uniquement organisé par l'ECN. Son inscription est déterminée par le contrat annuel avec l'ECN, ce cours faisant partie de l'élément « gestion de cabinet ». Toute non-participation à ce cours et les mesures qui en découlent après inscription doit être discutée non pas avec l'ECN mais avec les Samaritains eux-mêmes. En principe, il n'est pas possible de rattraper le cours sans le repayer. Toutefois, le paiement reste dû dans le cadre du contrat de l'ECN, pour l'année contractuelle.

### Validations

- 4) Dans certains cas, il est possible de valider certaines connaissances déjà acquises ailleurs, pour autant qu'elles correspondent aux critères de qualité et à la cohérence du concept pédagogique de l'ECN – en vue de la validation de la formation complète. En principe, il est souvent préférable de suivre toute la formation à l'ECN.
- 5) L'obtention des diplômes nécessite la réussite de tous les examens et le suivi des cours, à hauteur de 95% au minimum. Les absences doivent être justifiées, auparavant.
- 6) Les examens non réussis peuvent être repris lors d'une prochaine session d'examens, les frais d'examens sont à repayer

### Conditions générales d'annulation

- 7) Les inscriptions doivent être payées dans leur intégralité dans les délais et le cadre impartis. Les cours non suivis ne sont pas remboursés. Les élèves sont tenus de respecter leur contrat annuel.
- 8) En cas de force majeure, un arrangement peut être proposé, consistant à suivre la partie manquée lors de la session suivante. Cet arrangement n'est possible que durant l'année consécutive. La maladie n'est admise que sur certificat médical. Les événements pressentis doivent être discutés auparavant avec la direction dans un esprit de dialogue.
- 9) En cas de décision de passer d'un type de contrat à l'autre, relevant d'une perte pour l'ECN (par exemple, passage d'une formation de naturopathe à celle de praticien), le passage ne peut être pris en compte que lors du renouvellement du contrat, entre deux années académiques.
- 10) L'ECN se réserve le droit de reporter tout ou partie d'une formation en cas de nombre insuffisant de participants.

### Paielements

- 11) Modalités de paiement conformément à l'engagement contractuel : A) totalité à l'inscription, B) 3 versements, C) 11 mensualités.  
Option 3 versements : acompte de 10% à l'inscription, puis 3 versements, Septembre, Janvier, et Mai.  
Option 11 mensualités : acompte de la 1<sup>ère</sup> mensualité à l'inscription, puis 11 mensualités de Septembre à Juillet.
- 12) Des absences de paiements excluent la présentation aux examens et la validation de ceux-ci. Elles peuvent également entraîner l'exclusion des cours.
- 13) Les étudiants ne peuvent déduire de frais de traitement du montant facturé par l'école.

### Frais

- 14) L'ECN n'applique ni frais d'inscription, ni intérêts lors des échelonnements.
- 15) Les supports de cours, produits utilisés et préparations personnalisées sont inclus dans les prix des stages, sauf si le contraire est spécifié (notamment pour les spécialisations). Les frais résidentiels des spécialisations et les frais d'examens sont comptés en sus, tout en restant modiques.
- 16) Les retards de paiement sont facturés 15.- après 2 semaines, et ce toutes les deux semaines cumulativement si le retard persiste. En cas de difficultés, il est possible de se mettre d'accord sur un nouvel échelonnement – par avance. En cas de contestation, l'élève doit prendre contact avec l'école et fournir des preuves complètes de contestation, dans le délai de 2 semaines à réception du rappel.
- 17) Pour ce faire, les élèves sont tenus de garder une trace du suivi de leurs paiements et, en cas de paiement de main à main, de demander une quittance. En l'absence de pièces comptables présentées par l'élève, celles de l'ECN font foi.
- 18) Les équivalences sur étude de dossier peuvent être passibles de frais à hauteur de 150.-
- 19) **Examens** : ils sont facturés 30.- par groupe d'examens théoriques, 200.- pour l'examen pratique, 70.- pour une spécialisation de technique prescriptive et 100.- pour une spécialisation de technique manuelle. Les frais d'examens sont à régler au moment de l'inscription. Les frais sont applicables à chaque nouvel essai.

### Généralités logistiques

- 20) La documentation pédagogique est sous copyright des enseignants de l'ECN et toute reproduction, même partielle, est formellement interdite. Il en va de même des textes institutionnels et de tous documents de l'école.
- 21) Une adresse email opérationnelle et relevée au minimum 2 fois par semaine est indispensable.
- 22) Les élèves sont tenus de communiquer immédiatement tout changement d'adresse postale, email, téléphone et autres coordonnées.
- 23) Les horaires de cours sont, en principe de 09h à 18h le week-end et de 19h à 22h les soirs de semaine. Ces horaires sont toutefois flexibles selon une discussion en commun entre les enseignants et les étudiants.

### Généralités éthiques

- 24) L'élève est tenu de respecter dans son comportement général et durant les cours la tâche de l'enseignant et l'intérêt collectif des autres élèves. Si un élève perturbe de manière ostensible les cours, ou si son comportement est préjudiciable à l'Ecole, la direction peut le suspendre des cours avec effet immédiat. L'élève est tenu de prendre soin des lieux de cours : enlever ses chaussures dans les salles de l'ECN, laisser les lieux tels qu'il les a trouvés, ranger et nettoyer la vaisselle utilisée, respecter les lieux de travail (notamment les bureaux et réceptions, destinés à l'équipe interne uniquement). L'élève est également tenu de respecter le règlement interne des écoles partenaires de l'ECN.